

## **Conseil d'ethnologie Bilan de l'année 2012**

Au cours de l'année 2012, la première réunion du Conseil a eu lieu le 22 février 2012. La 3<sup>e</sup> réunion a eu lieu le 24 septembre 2012.

Le Conseil a été institué par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006. Ses membres ont été nommés en juillet 2007. Il a tenu sa première réunion en décembre 2007 et sa dernière réunion en juin 2012. Le Conseil a été renouvelé en juillet 2012.

Le Conseil peut proposer au Ministre qui a la culture dans ses attributions d'accorder des subventions aux associations, institutions et personnes dans le but de favoriser les enquêtes, la recherche et les publications de toute nature en matière d'ethnologie, d'arts et de tradition populaire.

En 2012, le budget réservé à cette fin était, à l'initiale, de 40.000. Après ajustement et redistribution, le budget était de 34.000 € ; 34.500 € ont été attribués.

Les interventions du Conseil du patrimoine oral et immatériel ne touchant que les manifestations reconnues, il n'y a plus possibilité aujourd'hui de soutenir des manifestations traditionnelles locales, pourtant parfois intéressantes pour les arts et traditions populaires. À côté des subsides qu'il propose d'octroyer à des enquêtes, études et publications, le Conseil d'Ethnologie pourrait assumer aussi cette mission, en limitant cependant ses propositions d'interventions aux moyens mis en œuvre pour la tenue de la manifestation (costumes et instruments par exemple), à l'exclusion du coût de la fête elle-même et des frais de déplacement.

### **Propositions de subvention adressées par le Conseil à la Ministre**

ASBL « Centre Albert Marinus », en application de la convention 2011 – 2015. Montant 6.000 €.

ASBL « Histoire collective » (Rossignol). En application de la convention 2010 – 2012 pour la conservation et la valorisation des sources orales collectées par l'ASBL depuis 30 ans. Montant annuel : 10.000 €.

Société archéo-historique de Visé », pour la réalisation de vidéos sur les principales fêtes en Basse-Meuse liégeoise. Montant 8.000 €.

La Commune d'Anderlecht, pour l'édition d'un livre consacré à saint Guidon. Montant 3.000 €.

ASBL « La Maison des Géants » (Ath), pour poursuivre l'accroissement et le développement de son centre de documentation. Montant : 7.500 €.

### **Propositions de refus de subvention adressées par le Conseil à la Ministre**

Néant.

### **Participation des membres aux travaux de la Commission**

La majorité des membres du Conseil a participé régulièrement aux travaux, bien qu'en certains cas le quorum n'a pu être réuni que grâce aux procurations.